

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 4 octobre 2021, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire

Madame Brigitte Vachon, directrice générale

ORDRE DU JOUR

Points pour délibération

1 Assemblée de septembre 2021

- 1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 13 septembre, 19h30
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021, 20 h

2 Assemblée du 4 octobre 2021

- 2.1 Liste des comptes à payer
 - 2.1.1 Liste des comptes à payer 2021

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Embauche d'une brigadière
 - 3.1.2 Campagne de financement de la Fondation Au Diapason (vente de poinsettias)
- 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Rémunération du personnel électoral
 - 3.2.2 Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville – Adoption budget révisé 2021 – Déficit d'exploitation
 - 3.2.3 Ouverture des postes d'inspecteur en bâtiment et d'adjoint administratif, responsable des communications
- 4.1 Service des Incendies
 - 4.1.1 Rapports d'événements
 - 4.1.2 Formation des pompiers

5 Transport & bâtiment

- 5.1 Voirie & réseau routier
 - 5.1.1 Contrôle des matériaux rang Rosalie

6 Hygiène du milieu

6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration

6.1.1 Travaux sur vanne de borne-fontaine en face du 105, rte 235

7 Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Aménagement, urbanisme et zonage

7.1.1 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 877-21 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements, concernant l'intégration de la zone 404 à même la zone 403

7.1.2 Adoption du règlement numéro 876-21 amendant le règlement de lotissement numéro 618-05 et ses amendements de la municipalité d'Ange-Gardien

7.1.3 Achat de fleurs pour l'année 2022

7.1.4 Achat de végétaux pour servitude Lasonde

8 Loisirs et culture

8.1 Activités récréatives et culturelles

8.1.1 Embauche des employées au poste de Surveillante d'installations 2021-2022

8.2 Infrastructures

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

9.1.1 Projet de mini-entrepôts route 235

RÉSOLUTION 10-184-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 13 SEPTEMBRE, 19H30

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 13 septembre, 19h30.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-185-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE, 20 H

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre, 20h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-186-21
ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2021

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2021.

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Fournisseurs :	355 146,67 \$
▪ Déboursés directs :	4 175,00 \$
▪ Salaires :	34 225,14 \$

Adopté à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 10-187-21
EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu d'entériner l'embauche de madame Diane Lévesque comme brigadière.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-188-21
CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION AU DIAPASON (VENTE DE POINSETTIAS)

Considérant que l'organisme *Au Diapason* vend des poinsettias au coût de 20 \$ l'unité au profit de la *Fondation Au Diapason*, afin d'offrir gratuitement des soins palliatifs et des services d'accompagnement pour les personnes atteintes de cancer et leurs proches, dans les communautés de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser l'achat de 8 poinsettias de l'organisme *Au Diapason*.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-189-21
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que les rémunérations payables au personnel électoral, dans le cadre des élections générales du 7 novembre 2021, soient les suivantes :

POSTE	RÉMUNÉRATIONS
Président d'élection	2 899,61 \$
Secrétaire d'élection	2 174,71 \$
Scrutateur de bureau de vote	20,00 \$/heure
Secrétaire de bureau de vote	20,00 \$/heure
Primo	20,00\$/heure
Président - table de vérification	20,00 \$/heure
Membre - table de vérification	20,00\$/heure
Président commission révision	20,00 \$/heure
Secrétaire commission révision	20,00 \$/heure
Autres personnels électoraux	20,00 \$/heure

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-190-21
OFFICE D'HABITATION HAUTE-YAMASKA-ROUVILLE – BUDGET RÉVISÉ 2021 – DÉFICIT D'EXPLOITATION**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accepter le budget révisé 2021, de l'Office d'Habitation de la Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier numéro 2198 pour l'année 2021, faisant passer la contribution de la Municipalité d'Ange-Gardien de 3 455 \$ à 3 469 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-191-21
OUVERTURE DES POSTES D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET D'ADJOINT ADMINISTRATIF, RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS**

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'entériner l'ouverture du poste d'inspecteur en bâtiment ainsi que du poste d'adjoint administratif, responsable des communications.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendie.

RÉSOLUTION 10-192-21 FORMATION DES POMPIERS

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité d'Ange-Gardien désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité d'Ange-Gardien prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rouville.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-193-21
CONTRÔLE DES MATÉRIAUX RANG ROSALIE**

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection du rang Rosalie, des soumissions ont été demandées auprès de quatre entrepreneurs pour le contrôle qualitatif des matériaux;

Considérant les soumissions reçues;

ENTREPRISES	PRIX AVEC TAXES
Laboratoire de la Montérégie inc.	5 978,70 \$
Solmatech inc.	7 130,23 \$
Laboratoire GS inc.	Pas soumissionné
Groupe ABS	Pas soumissionné

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accorder le contrat à Laboratoire de la Montérégie inc. selon l'offre soumise au montant de 5 978,70 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-194-21
TRAVAUX SUR VANNE DE BORNE-FONTAINE EN FACE DU 105, ROUTE 235**

Considérant que le 23 septembre dernier, les employés des travaux publics ont procédé à des travaux d'urgence sur une vanne de borne-fontaine, en face du 105, route 235;

Considérant que la réparation n'a pu être complétée et que ladite vanne a une trentaine d'années;

Considérant que le directeur des services techniques, Alexandre Lamarre, a demandé une soumission pour le remplacement complet de la vanne;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'octroyer les travaux de remplacement de la vanne de borne-fontaine et ses accessoires à la compagnie Gestion Dexsen inc., selon la soumission reçue, au montant de 20 379,32 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-195-21

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 877-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS, CONCERNANT L'INTÉGRATION DE LA ZONE 404 À MÊME LA ZONE 403

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 877-21 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements, concernant l'intégration de la zone 404 à même la zone 403.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-196-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 618-05 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le règlement numéro 876-21 amendement le règlement de lotissement numéro 618-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-197-21

ACHAT DE PANIERS FLEURS POUR LA SAISON 2022

Suite à la soumission reçue de l'entreprise Les Jardins de Pierre-Yves et Sylvie enr., pour la saison estivale 2022, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser l'achat de 75 paniers fleuris, 5 pots de 12 pouces pour le garage municipal et 3 pots décoratifs pour l'église, une boîte devant l'hôtel de ville et des géraniums dans certains secteurs spécifiques, selon l'offre de services soumise en date du 2 octobre 2021, au montant de 6 219 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-198-21

ACHAT DE VÉGÉTAUX POUR SERVITUDE LASSONDE

Suite à l'acquisition de la servitude appartenant à A. Lassonde inc. sur la rue des Pins, il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser l'achat de végétaux, selon la soumission de Pépinière Auclair & Frères au montant de 8 191,40 \$, taxes incluses, et les dépenses relatives à l'exécution des travaux par les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-199-21
EMBAUCHE DES EMPLOYÉS AU POSTE DE SURVEILLANTE D'INSTALLATIONS
2021-2022

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser l'embauche de Mégane Dulude et Jasmine Déragon, aux postes de surveillantes des installations pour la saison 2021-2022 des activités loisirs qui se tiennent au gymnase de l'école.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-200-21
PROJET DE MINI-ENTREPÔTS ROUTE 235

Considérant le projet de construction de mini-entrepôts, lot 5 098 477, sur la route 235 à Ange-Gardien, pour lequel une permission de voirie du ministère des Transports du Québec est nécessaire pour déterminer le dimensionnement et l'emplacement de l'entrée charretière donnant accès à la route 235;

Considérant que le ministère des Transports du Québec s'oppose à permettre l'accès à la route 235 par mesure de sécurité et préconise plutôt l'accès au lot par la rue Lagüe;

Considérant que le conseil est en désaccord avec les arguments du ministère, notamment parce qu'un non-accès aux commerces en façade de la route 235, prévu par ce projet, causera de la confusion aux usagers de la route 235 voulant y accéder;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de prier et d'insister le ministère des Transports du Québec à émettre la permission de voirie nécessaire donnant accès à la route 235 pour le projet de mini-entrepôts, lot 5 098 477.

Adopté à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 10-201-21
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, directrice générale

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire